



jean gérin-lajoie,  
directeur,  
syndicat des métallos (ftq)

**la**

**so li da ri té**

**éclatée  
des  
travailleurs  
québécois**

montréal,  
les 27 et 28 novembre 1980





# **La solidarité éclatée des travailleurs québécois**

## **Le chemin parcouru 4**

Mon départ des Métallos en 1982	4
Un retour aux sources	6
En 1948 à Valleyfield	6
En 1953 chez les Métallos	7
En 1980, aujourd'hui	8

## **Les syndicats indépendants 10**

L'ampleur du danger	10
Le pluralisme syndical	13
Le maraudage systématique de la CSN	14
Une syndicalisation récente	14
Gras durs?	16
Les marxistes	17
Conclusion	19

## **Rester proche de ses membres 21**

La première tâche	21
L'accès au syndicalisme	23
Le discours inaugural	24
Certains domaines nouveaux	26
Trois propositions de la CSN	27
Conclusion	30

# **Le chemin parcouru**

## **Mon départ des Métallos en 1982**

À l'occasion de l'ouverture de cette assemblée annuelle des Métallos québécois, j'aimerais partager avec vous les sentiments et les émotions qui sont en moi.

Je devais probablement être à la fois inquiet et confiant quand j'ai fait l'ouverture de notre première assemblée annuelle en 1965. Aujourd'hui en 1980, mes sentiments sont ceux d'un homme qui préside sa seizième et dernière assemblée annuelle. J'éprouve la douleur qui provient du déchirement des années, des luttes, des fraternités et des nombreuses amitiés que j'ai eu le grand bonheur et le grand honneur de connaître et de partager avec les autres membres du Syndicat des Métallos. Je veux vous remercier de toutes ces amitiés et de votre chaleur humaine. D'un côté, la perspective de la quitter me trouble. D'un autre côté, sa présence m'aide grandement à assumer cette douleur.

J'éprouve aussi le sentiment confortable d'avoir contribué une mesure pleine à la cause syndicale chez les Métallos, qui m'est si précieuse. À la fin de 1982, j'aurai consacré 35 ans de ma vie au syndicalisme et 30 ans aux Métallos, dont seize à titre de directeur québécois élu. Et pour moi, les Métallos eux-mêmes constituent une mesure pleine de syndicalisme et de service aux travailleurs et à la société. Je trouve que je suis un privilégié, d'avoir pu consacrer 35 ans de ma vie au syndicalisme et aux Métallos. Et ces 35 années m'ont pro-

curé beaucoup de bonheur. Je ne dis pas que j'ai trouvé ça facile; je dis que j'y ai trouvé le bonheur.

En réalité, je regorge de fierté envers ce que nous avons fait et envers ce que nous sommes. Dans les centaines d'usines ou de mines où vous êtes des militants actifs, des dizaines de milliers de familles vivent la qualité humaine des résultats de vos efforts. C'est ensemble que nous avons bâti le syndicat industriel le plus important au Québec et que nous avons bâti une partie importante du progrès de la société québécoise. Il reste encore beaucoup à faire. Et j'ai une grande confiance que vous avez tout ce qu'il faut pour bâtir l'avenir. Cette confiance a joué un rôle important dans ma décision de ne pas être candidat aux élections du 28 mai 1981.

J'ajouterai quelques remarques sur le choix de la date de mon départ. Je n'acquies mes pleins droits à la retraite que dans deux ans en décembre 1982. Je n'ai pas voulu demander d'être élu pour un autre mandat et ensuite démissionner à cette date-là. La principale raison en est que, selon moi, l'intérêt des membres québécois des Métallos serait desservi par des élections partielles. Je m'explique. Le poids politique et syndical des 45,000 Métallos québécois est considérable au sein du syndicat, sur le plan canadien, et aussi sur le plan nord-américain. D'abord, il faut se rappeler que parmi les 24 districts nord-américains nous sommes parmi les plus importants: le 7e en nombre de membres. Ensuite, il faut se féliciter que dans chaque usine et chaque mine au Québec, les travailleurs individuels de la base votent en grand nombre dans des élections au suffrage universel. Depuis l'élection du directeur en 1961, où nous avons voté massivement pour un candidat favorisant la création d'un district québécois, nous avons toujours voté massivement à tous les quatre ans.

Souvent ça n'a pas été facile pour les dirigeants d'un syndicat local d'obtenir une participation massive de la base dans ces élections. Mais ç'a été fait. C'est ainsi que Gérard Docquier a été élu directeur canadien. C'est ainsi que par deux fois, en 1965 et 1977, nous avons élu une équipe de renouveau au niveau nord-américain. C'est ainsi que nous avons acquis des appuis moraux et financiers, soutenus et croissants, à notre identité québécoise au sein d'un syndicat nord-américain. J'en ai conclu que l'élection d'un nouveau directeur québécois dans une élection partielle, n'aiderait pas à la participation des membres québécois dans les élections générales du syndicat. Et pour l'avenir, je vous encourage vivement à continuer et à augmenter la participation dans nos votes au suffrage universel, qui expriment si bien la démocratie syndicale chez les Métallos.

Ce rapport moral que je vous présente, et qui est aussi mon dernier, constitue une occasion privilégiée de commenter le présent à la lumière du chemin que nous avons parcouru ensemble.

J'estime en effet que dans la société québécoise, les Métallos ont la responsabilité et continueront d'avoir la responsabilité, de se préoccuper des problèmes du syndicalisme, des travailleurs, et de la société toute entière; de se préoccuper des problèmes et de s'occuper des solutions. Je songe entre autres au discrédit grandissant de l'action syndicale dans l'opinion publique; je songe au discrédit grandissant de la solidarité et des structures syndicales dans l'opinion de nombreux travailleurs syndiqués; je songe à la renaissance de nombreux syndicats indépendants; je songe à la méfiance croissante envers tout pouvoir syndical; je songe enfin à la virulence croissante de la contre-attaque anti-syndicale du patronat québécois, solidaire du patronat nord-américain.

Face à ces défis, je crains que des sections importantes du syndicalisme québécois ne soient en train de jouer à l'autruche et de se cacher la tête dans le sable. On a trop facilement tendance, me semble-t-il, à oublier nos origines, à oublier nos luttes, à oublier nos sources, et à oublier les travailleurs. On a trop facilement tendance à prendre pour acquis le syndicalisme, et ainsi à alimenter une réaction anti-syndicale qui pourrait nous atteindre tous.

## **En 1948 à Valleyfield**

Une façon peut-être modeste, mais qui a l'avantage d'être concrète, pour moi, de retourner aux sources du syndicalisme, c'est de puiser dans mes souvenirs personnels.

En 1948, à l'usine de Montreal Cottons à Valleyfield, j'ai été élu secrétaire-archiviste par l'assemblée générale pour une raison bien modeste. Travaillant sur l'équipe de nuit dans le tissage, j'étais bien placé pour faire le tour des punchs dans l'usine et recopier le nom des travailleurs à partir des cartes de punch accrochées au mur. L'importance de cet humble travail provenait du fait que la compagnie refusait de donner au syndicat, non seulement la liste d'ancienneté des travailleurs, mais même le nombre exact des travailleurs dans l'usine. L'adhésion au syndicat étant volontaire et en tout temps révocable, et la majorité du syndicat étant faible à la suite de la grève de 1946, pendant laquelle les scabs rentraient à l'usine le

matin en cortège et en provenance de la cathédrale, nous n'étions pas sûrs d'avoir conservé la majorité des travailleurs et travailleuses et d'être à l'abri d'une campagne patronale visant à faire révoquer notre accréditation.

En quelques mots, nous étions tellement affairés à la simple survie du syndicat, que nous n'avions guère le temps de prononcer des discours contre l'adoption de la loi 45, ni l'imagination de rêver au jour où des scabs ne voleraient plus les jobs des grévistes!

Le matin du premier jour des négociations, notre plus gros problème était de décider si nous braverions ou non l'interdiction de fumer dans les bureaux de la compagnie. C'est vous dire que la procédure de griefs ne nous amenait pas là souvent. Nous nous sentions hardis de demander que le taux de base horaire soit relevé de 0.60 à 0.65 cents, si ma mémoire est bonne. Le silence dans nos oreilles à la sortie du tissage, pendant environ 24 heures, ne nous apparaissait pas comme un problème, ni de santé ni de qualité de vie au travail. Le niveau de confort matériel apparaissait aujourd'hui comme dérisoire; le gérant de l'usine nous avait bien raillés parce qu'un membre du comité de négociations venait de s'acheter une auto neuve: pour lui ça prouvait que nos demandes salariales étaient superflues. Autour de nous, seuls les travailleurs de quelques grandes usines étaient syndiqués; dans la plupart des cas, la syndicalisation était très récente. Il était compris de tous qu'un syndicat indépendant était un syndicat de boutique dominé par l'employeur. En effet, un syndicat vraiment libre ne restait jamais un syndicat isolé.

## En 1953 chez les Métallos

En 1953, cinq ans plus tard, j'étais dans ma première année comme nouveau permanent du Syndicat des Métallos. Nous étions moins de 10,000 membres au Québec, dont la plupart à Montréal et à Saint-Jean. Avec cinq ans de retard sur les autres, les travailleurs de la principale usine de Stelco à Montréal venaient de quitter leur syndicat indépendant (lire syndicat de boutique dominé) pour se joindre aux autres Métallos de St-Henri, de Lachine et surtout de Hamilton. Le mot Métallos n'existait d'ailleurs pas à ce moment-là; on disait "Steelworkers", comme des recruteurs de la CSN — avec fausseté et malice — le disent encore vingt-cinq ans plus tard. Plusieurs dirigeants des syndicats locaux étaient alors des anglophones unilingues.

Le château-fort de l'anti-syndicalisme, au Québec comme ailleurs en Amérique du Nord, c'était le secteur minier. Je l'ai découvert dans

le Nord-Ouest d'abord, où pour la première fois une grève s'est réglée sans que Noranda Mines réussisse à détruire le syndicat. La première tâche d'un militant syndical était de collecter la cotisation: cette collecte quêtée individuellement à la porte de la banque est demeurée la priorité jusqu'à l'adoption du Code du Travail de 1964: une tâche épuisante et elle épuisait. Je l'ai également découvert à Sept-Îles, où l'Iron Ore fractionnait les unités de négociation et dominait des syndicats de boutique. Je l'ai aussi découvert à Murdochville, où l'anti-syndicalisme de Noranda jouait toutes les cordes du pluralisme syndical, ici comme dans toutes les autres mines de toute l'Amérique du Nord. Encore aujourd'hui, d'ailleurs, plusieurs marxistes déplorent encore avec nostalgie le regroupement des travailleurs miniers du continent nord-américain au sein des Métallos: ils déplorent le tarissement de la nécrologie des échecs.

## **En 1980, aujourd'hui**

Aujourd'hui en 1980, plusieurs choses ont changé depuis une trentaine d'années. Et parmi ces changements, j'en choisis quelques-uns, pas nécessairement les plus importants mais quelques-uns dont découlent certaines conséquences. Les travailleurs syndiqués de la grande industrie et surtout de l'industrie lourde, ont connu une hausse dramatique du confort matériel qui a tant fait pour la libération de la femme, des outils de communication, de la protection monétaire face à la maladie et à la vieillesse. Les luttes syndicales d'aujourd'hui et de demain sur la protection du revenu jusqu'à la vieillesse se déroulent à un niveau dont on ne rêvait même pas il y a trente ans. Les luttes syndicales d'aujourd'hui et de demain pour la qualité de la santé et de la vie au travail, pour l'environnement, pour la dignité personnelle du salarié travaillant pour autrui, sont comme des charpentes surpassant de haut les fondations sur lesquelles elles reposent, et qui sont les luttes d'hier.

De la même façon, le pouvoir syndical de n'importe lequel président d'un local des Métallos, aujourd'hui, dépasse de pas mal haut le pouvoir syndical que j'exerçais en 1948, qui était très humblement celui de recopier clandestinement les cartes de punch pendant l'équipe de nuit pour éviter la disparition de mon syndicat. Je parle du pouvoir syndical acquis sous la forme des heures accordées par l'employeur, sous la forme d'un résultat concret suite à l'usage du grief, sous la forme des nombreuses clauses contractuelles limitant les droits auparavant exclusifs de la direction. Je parle du pouvoir syndical indispensable à la dignité individuelle et collective des travailleurs.

De plus, le pouvoir syndical dans les sociétés démocratiques et industrielles a donné lieu à de nombreuses législations sociales; il a

donné lieu à des interventions étatiques qui depuis 40 ans nous ont évité les krachs économiques pendant lesquels on supprimait les syndicats, en Amérique du Nord au moins; il a donné lieu à des conquêtes syndicales comme les articles anti-scabs et la sécurité syndicale de la loi 45, et comme la loi 17 sur la santé-sécurité; il a aussi donné lieu à la syndicalisation quasi-totale et quasi-instantanée du secteur public québécois, créant un contraste saisissant et unique au monde avec le 25% de syndicalisation des secteurs privés de l'économie.

À ce moment-ci, vous serez peut-être tentés de croire que j'ai voulu tenter de faire un portrait rosé trop optimiste des changements survenus dans notre société et que j'ai camouflé les problèmes actuels qui restent à résoudre.

Mon propos est à l'effet contraire.

Je prétends que ces progrès réels, qu'ils soient durables ou non, ont contribué à une euphorie et à une complaisance dangereuses pour les travailleurs, dangereuses pour le syndicalisme québécois, et dangereuses pour les luttes qu'il reste à livrer.

# **Les syndicats indépendants**

## **L'ampleur du danger**

Si le Club Canadien se résigne à détenir le championnat des joueurs blessés, il cessera de gagner les parties de hockey. Et si le syndicalisme québécois se résigne à détenir le championnat des syndicats indépendants, il cessera de gagner les luttes syndicales.

Or le syndicalisme québécois détient, et de loin, tous les championnats nord-américains et occidentaux des syndicats indépendants, c'est-à-dire des syndicats refusant toute affiliation à un syndicat industriel ou à une centrale syndicale.

Selon une excellente étude publiée par le Ministère du Travail et portant sur l'année 1978, 200,000 parmi les 900,000 syndiqués québécois font partie de syndicats indépendants. Et non seulement leur nombre est massif mais, aussi, il est récent. Il a triplé depuis 1970. La majorité d'entre eux, environ 60%, sont dans le secteur public et para-public. C'est dans ce secteur qu'est le centre du phénomène. Examinons-le d'un peu plus près.

Dans le secteur public et para-public, la majorité des membres des syndicats indépendants ont déjà été affiliés à la CSN et s'en sont

désaffiliés. Plus précisément, 99.3% des désaffiliations sont en provenance de la CSN. En fait, cette étude permet de voir où sont allés les 110,000 travailleurs qui ont quitté la CSN depuis 1970: 71,000 ont formé des syndicats indépendants, plus la quarantaine de mille qui ont formé la CSD.

Un beau gâchis, et qui nous nuit à tous.

L'étude du Ministère du Travail chiffre ce que tout le monde soupçonne: les syndicats indépendants font la moitié moins de grèves que les autres. Car le syndicalisme indépendant est un syndicalisme amputé: amputé de force et de compétence dans la revendication; amputé de démocratie; amputé de militantisme dans la défense quotidienne des droits; et amputé de solidarité envers les autres travailleurs. En réalité, les syndicats indépendants contribuent fort peu au syndicalisme et à la société; ils sont une mosaïque de cas particuliers, différents et isolés. On les regroupe sous le même nom pour épargner du temps quand on en parle; mais, en réalité, ils ne sont pas regroupés du tout: leur particularité, c'est justement leur refus de se regrouper.

À moins de nous asseoir paresseusement sur nos lauriers, le syndicalisme québécois doit se préoccuper de cette amputation récente et spectaculaire de sa solidarité. À moins de considérer béatement que nous n'avons plus de problèmes à régler, nous devons nous préoccuper du fait que nous sommes tous des handicapés face aux défis présents et futurs de l'industrie moderne. À moins de nous résigner passivement au danger que le syndicalisme québécois devienne une cacophonie bruyante et désorganisée, nous devons nous préoccuper de ce désordre qui trahit le but premier du syndicalisme qui est de regrouper les travailleurs. À moins de concéder de façon démissionnaire que le syndicalisme n'a rien à contribuer à la société, nous devons nous préoccuper de cette représentativité réduite.

La solidarité inévitable des travailleurs entre eux exige, selon moi, d'examiner et de souligner certaines causes de cette poussée massive et récente du syndicalisme indépendant au Québec.

Et le Syndicat des Métallos a des titres importants pour parler des dangers du syndicalisme indépendant. Il faut se souvenir que dans la sidérurgie américaine des années trente, avant la seconde grande guerre, le Syndicat des Métallos est né dans un regroupement de syndicats indépendants que les employeurs voulaient confiner cha-

cun à son usine individuelle. Quand la législation américaine a permis l'éclosion du syndicalisme industriel, contrairement à ce que bien des maringouins marxistes continuent de répéter faussement, les employeurs de la sidérurgie américaine ont tout fait pour empêcher la création d'un syndicat industriel modelé sur celui des mineurs de charbon. Leur maître-à-penser dans cette entreprise était nul autre que le futur Premier Ministre du Canada, William Lyon MacKenzie King. C'est d'ailleurs à lui que nous devons encore, plusieurs années plus tard, les législations canadiennes interdisant la grève pendant la durée d'une convention collective: et cette interdiction constitue la cause la plus importante de nos frustrations très actuelles dans les procédures d'arbitrage de nos griefs.

Dans les années cinquante, bon nombre de syndicats locaux des Métallos sont nés dans des luttes contre des syndicats indépendants faibles ou dominés. Dans les années soixante, les Métallos ont livré de grandes batailles contre les syndicats dominés que dirige encore Lucien Tremblay, qui semble revenir à la surface dans plusieurs coins. Et dans les années récentes, on ne compte plus le nombre d'usines et de grands et petits employeurs cherchant et réussissant à convaincre des travailleurs de rester indépendants de tout syndicat.

Le dernier exemple à date est celui de l'Alcan à sa grande usine de La Baie au Saguenay. Jusqu'ici, la première centaine de travailleurs embauchés par l'Alcan dans cette toute nouvelle usine ont refusé d'adhérer soit à la CSN, soit à la CSD, soit à la FSSA, soit aux Métallos. On sait que 8,000 membres de la CSN à l'Alcan ont quitté la CSN avec beaucoup d'autres en 1970, ont refusé de se joindre à la CSD, ont fondé la FSSA qui encore aujourd'hui est indépendante. L'Alcan a réussi à date à convaincre ces travailleurs de La Baie de rester indépendants de tout syndicat.

La contradiction que constitue un syndicat indépendant aboutit à la disparition du syndicalisme.

Aujourd'hui en 1980 et demain en 1981, le plus important syndicat industriel du Québec ne peut pas rester insensible au discrédit croissant du syndicalisme et à son scandaleux désordre. Nous aurons à vivre ce désordre, entre autres, dans les futures associations sectorielles de santé et sécurité prévues dans la loi 17. Nous aurons à vivre ce désordre accentué par les bonnes âmes des dames patronesses, souvent marxistes, qui veulent régler les problèmes des travailleurs pour les travailleurs, mais non pas par les travailleurs. Nous aurons à vivre ce désordre dans nos difficultés à obtenir la syndicalisation massive par l'accréditation multi-patronale.

La solidarité syndicale elle-même exige donc de mettre le doigt sur certains bobos.

## **Le pluralisme syndical**

Une première cause de l'essor des syndicats indépendants, il me semble, c'est le pluralisme syndical québécois. Celui-ci est unique en Amérique du Nord; en Europe, les seules situations parallèles sont celles qu'on trouve en France et en Italie. Le seul fait qu'il existe plus qu'une centrale syndicale dévalue la notion même de centrale. Le mot lui-même le suggère: quand on dit d'une roue qu'elle a plusieurs centres, soit que la roue n'est pas ronde, soit que ces centres sont de faux centres. La présence de plusieurs centrales au Québec fait qu'aucune n'existe pleinement. En lui-même le pluralisme syndical dévalue l'importance de la solidarité syndicale, dévalue l'importance d'une organisation ou d'une structure syndicale, et dévalue l'autorité morale du syndicalisme. Les travailleurs et les syndicats individuels se posent donc la question: quelle est la gravité de ne pas s'unir à des centrales incapables de s'unir entre elles?

Il me semble donc illusoire de prétendre, comme certains le font, que le pluralisme syndical renforcerait la liberté syndicale, et rapprocherait le syndicalisme des travailleurs en leur donnant le choix entre plusieurs centrales. Il me semble illusoire de prétendre que la liberté syndicale, qui est la liberté démocratique de s'unir, serait mieux desservie par le pluralisme syndical, qui est le choix de se diviser. Une telle argumentation est un trompe-l'oeil. Elle sacrifie la solidarité syndicale à la division, que cette division soit due aux dogmatismes ou au magasinage. La croissance des syndicats indépendants démontre le caractère illusoire de cette apologie du pluralisme syndical.

De plus, notre pluralisme syndical au Québec comporte une bonne dose de désordre. Une centrale, la CEQ, est un gros syndicat professionnel de l'enseignement; il est plus homogène et plus spécialisé que la plupart des syndicats affiliés à la FTQ. Une autre centrale, la CSD, regroupe à peu près autant de membres et autant de secteurs que les Métallos ou le SCFP, eux-mêmes affiliés à la centrale FTQ. Les infirmières songent à s'ériger en Centrale de la santé, avec environ la moitié moins de membres que les Métallos. Les auteurs de l'étude du Ministère ont eux-mêmes eu beaucoup de difficulté avec cette notion de centrale: ils ont reconnu comme "centrale" les syndicats indépendants du pétrole dans l'est de Montréal et les syndicats affiliés au CTC mais non affiliés à la FTQ. En fait, c'est quoi une centrale, au Québec?

On semble avoir oublié que l'unité syndicale est censée être la plus haute expression de la solidarité syndicale.

## **Le maraudage systématique de la CSN**

Une seconde cause de l'essor des syndicats indépendants, selon moi, c'est la haine, le dogmatisme, et la virulence avec lesquelles la CSN poursuit sa politique systématique de maraudage. Ces aspects peu reluisants du maraudage systématique défrayent non seulement les chroniques des journaux, ils défrayent aussi les conversations et les débats internes des syndicats. Quant à moi, j'avoue avoir été impressionné, dans quelques contacts que j'ai eus avec des dirigeants de la FSSA ou de la CSD, par leur amertume et leur ressentiment envers leurs anciens collègues de la CSN; on dirait des chats qui ont été échaudés. J'ai aussi été impressionné par l'amertume et la récrimination dans lesquelles a sombré le dernier Front Commun dans la fonction publique. J'ai aussi été impressionné par l'amertume des militants des Métallos dans les mines d'amiante, à la suite d'un Front Commun avec la CSN. La CSN semble récolter la haine qu'elle sème volontiers. Les épisodes de la récente grève des permanents à la CSN indique qu'elle-même, ou du moins ce qui en reste, n'y échappe pas. La haine et le fanatisme, c'est bien sûr, peuvent mobiliser à court terme quelques chapelles de militants; mais à plus long terme, elles détruisent l'idéal de solidarité qui est l'assise même du syndicalisme. Les dirigeants de la CSN, selon moi, portent une lourde part de responsabilité de ce que le syndicalisme québécois soit devenu un panier de crabes: un panier de crabes dont 110,000 de leurs propres membres sont sortis.

Dois-je rappeler que ce n'est pas comme ça qu'on a bâti le syndicalisme? Comment les travailleurs non-syndiqués peuvent-ils être attirés par la perspective de joindre un panier de crabes?

## **Une syndicalisation récente**

Une troisième cause de l'essor des syndicats indépendants, selon moi, c'est le caractère récent et la facilité relative de la syndicalisation de la fonction publique. Puis-je me permettre de suggérer que plusieurs de ces nouveaux syndicats indépendants, surgis depuis 1970 surtout dans le secteur public, ne survivraient pas longtemps dans leur état actuel s'ils devaient lutter contre la dureté et l'âpreté de nos employeurs dans les secteurs privés, surtout celui des mines ou de la métallurgie?

Moi dont toute l'expérience a été dans le syndicalisme des secteurs privés, je reste interloqué par la vitesse avec laquelle on jette par

dessus bord, dans le secteur public, les modes d'action issus de la dureté des luttes dans les secteurs privés. On se désaffilie des centrales syndicales, on multiplie les unités d'accréditation et les corporations professionnelles, on se retrouve chaudement entouré de quelques collègues, on découpe en tranches très minces le saucisson déjà chenu du pouvoir syndical et... on gémit sur l'impuissance dans laquelle on s'est placé au sein de l'administration publique. J'ai été fasciné récemment par la lecture d'un jugement du tribunal du travail refusant une accréditation séparée à quatre archivistes médicales; j'ai été fasciné par le fait qu'on puisse vouloir tant s'isoler et encore prétendre qu'on fait du syndicalisme.

Je n'ai pas d'expérience directe et personnelle du fonctionnement des grandes négociations impliquant 200,000 ou 300,000 travailleurs comme dans l'automobile, la sidérurgie américaine, ou le secteur public québécois. Mais j'ai observé et réfléchi à de telles négociations. Il m'apparaît que si les travailleurs de l'acier ou les travailleurs de l'automobile avaient conservé leurs syndicats indépendants, comme les travailleurs du secteur public québécois sont en train de les créer, ça ferait belle lurette que ces travailleurs du secteur privé auraient été écrasés par leurs employeurs.

L'essor des syndicats indépendants dans la fonction publique crée une contradiction et un danger. D'un côté, on recherche au moins la parité avec les secteurs privés en ce qui a trait aux salaires, aux avantages sociaux, au contenu de la convention, et aux droits découlant de la législation. Mais, d'un autre côté, on refuse la parité en ce qui a trait aux contraintes de la solidarité et de la structure syndicale, en s'isolant dans des syndicats indépendants. Cette contradiction fait qu'on se met dans une situation dangereuse de dépendance envers la faiblesse ou la tolérance patronales. Ça me semble être le cas.

À tort ou à raison, je me demande si l'importance du financement patronal de plusieurs activités syndicales, même si ce financement patronal a été négocié et arraché par les syndicats, n'a pas contribué à noyer les souvenirs des origines de la solidarité syndicale, chez ceux qui ont abandonné une centrale syndicale pour des syndicats indépendants?

Car l'importance du financement patronal obtenu par les syndicats dans le secteur public dépasse de beaucoup celle du financement patronal obtenu dans les secteurs privés. À titre d'exemple, dans le secteur public, l'État finance la quasi-totalité du salaire des délégués à un congrès syndical ou à une réunion syndicale. À titre d'exemple, dans le secteur public, l'État finance une partie énorme

du coût des négociations; à chaque ronde de négociations, l'État finance les salaires de quelques centaines de délégués syndicaux pendant environ un an. À titre d'exemple, dans le secteur public, l'État finance la totalité des frais des arbitres uniques ou des présidents d'arbitrage (ils en sont souvent encore à trois arbitres), et les frais des témoins assignés. La totalité de ce financement patronal se chiffre à plusieurs millions de dollars, annuellement.

Cet énorme financement par l'État est-il peut-être aussi un cadeau empoisonné? Est-ce qu'il n'a pas contribué à l'incroyable fractionnement des unités de négociations autour de 39 corporations professionnelles et de nombreuses autres associations professionnelles? Est-ce qu'il n'a pas contribué à créer une certaine insouciance envers le besoin d'un syndicat affilié chez les travailleurs membres de syndicats indépendants? Est-ce qu'il n'a pas contribué à noyer chez eux les souvenirs des origines de la solidarité syndicale? Est-ce qu'il n'a pas contribué à l'engorgement incroyable de leurs arbitrages, encore pire que l'engorgement dans les secteurs privés? Il y a présentement 8,000 griefs qui attendent l'arbitrage dans le secteur de l'Éducation et le délai moyen d'un arbitrage est d'environ dix-huit mois. Selon mes renseignements, la situation est semblable dans le secteur des Affaires Sociales.

Le contraste est saisissant entre, d'une part, l'importance du financement par l'État des activités syndicales dans le secteur public, et, d'autre part, ses limites beaucoup plus étroites dans les secteurs privés. Lors de la tenue de notre colloque FTQ de deux jours sur la santé-sécurité au Palais des Congrès à Québec en 1979, les quelque 500 délégués présents et presque tous payés directement par leur syndicat, à même leurs cotisations syndicales, ont pu observer que dans une salle voisine se réunissaient quelques centaines de délégués de la Fédération des Affaires Sociales de la CSN. Ils étaient là pendant des semaines pour préparer leurs demandes de négociations, leurs salaires, pendant tout ce temps, étant intégralement payés par leur employeur. Le contraste entre les deux réunions et entre leur mode de financement est symbolique et saisissant.

Quant à la CSN en particulier, je ne serais pas autrement surpris que ce financement par l'État permette à la CSN, par déversoirs successifs, d'utiliser l'argent de nos taxes pour financer leur politique de maraudage systématique.

En tout cas, il me semble que dans le secteur public, on fonde des syndicats indépendants parce qu'on veut d'abord se différencier

face à l'employeur. Il me semble que le désir de se solidariser face à l'employeur passe trop souvent loin derrière. La rapidité de leurs progrès syndicaux a-t-elle fait oublier à plusieurs leurs origines et l'importance de la solidarité syndicale?

La question, d'ailleurs, s'adresse à tous les syndicats indépendants, tant des secteurs privés que du secteur public. D'une part, depuis trente ans, la hausse du confort matériel, la libération humaine et d'abord féminine qui s'est ensuivie, et la hausse de la qualité de la vie, ont été générales, importantes, et sans précédent dans une si brève période de l'histoire humaine. Les travailleurs le savent. Et l'aveuglement des marxistes, des misérabilistes et des dogmatiques à cet égard ne change pas grand'chose au cours de l'histoire. D'autre part, ceux des travailleurs qui sont syndiqués ont bénéficié de hausses encore plus importantes que celles des autres. Et, d'autre part encore, au Québec, les travailleurs du secteur public ont soudainement accédé à une syndicalisation quasi-totale, et ont donc ainsi coiffé une pyramide unique par ses proportions dans le monde occidental: une fonction publique totalement syndiquée, une minorité syndiquée dans les secteurs privés, et enfin une majorité non-syndiquée dans les secteurs privés.

N'importe lequel militant syndical qui a dû se battre pour bâtir la solidarité connaît par expérience la valeur corrosive de la jalousie ou du dédain. Je l'ai moi-même côtoyée et vécue, je l'ai moi-même assumée et combattue, pendant trente-trois ans d'engagement syndical. Les militants syndicaux des secteurs privés ont le sentiment que la rapidité des progrès accomplis dans le secteur public, suite à des décennies de luttes par les syndicats et les centrales syndicales dans les secteurs privés, ont fait perdre aux syndicats indépendants du secteur public le souvenir de nos origines communes et le sens des proportions.

Une cinquième cause de l'essor des syndicats indépendants, selon moi, c'est le vocabulaire marxiste endossé et utilisé par la CSN dont ils sont issus. C'est un exemple flagrant d'abus et d'usurpation du pouvoir.

Bien sûr, il n'y a pas que les marxistes ou la CSN qui aient abusé du pouvoir, dans le mouvement syndical. On se souviendra du discrédit qui nous a tous éclaboussés à la suite des entrées de la pègre chez les Teamsters aux Etats-unis. On se souviendra du discrédit qui nous a tous éclaboussés à la suite des révélations de la Commission

Cliche ici au Québec. On assiste présentement à l'abus de pouvoir par le Building Trades de Washington à l'endroit des syndiqués dans le secteur de la construction, et les péripéties des ripostes de ceux-ci. À ce dernier sujet, soit dit en passant, je suis optimiste et je prédirais un dénouement heureux de cette longue crise; et j'en profite pour me réjouir des orientations données par le président de la FTQ et le président du CTC. Il n'y a nul doute que la liste des erreurs et des abus de pouvoir dans les syndicats, est longue et regrettable. Elle a nui au syndicalisme, elle a freiné son dynamisme, et sans doute de tels abus de pouvoir ont contribué au phénomène des syndicats indépendants.

Mais nulle part ailleurs a-t-on vu une désertion aussi importante que le départ des 110,000 membres de la CSN depuis 1970 pour former des syndicats indépendants, ou pour former la CSD que les dirigeants de la CSN haïssent encore aujourd'hui pour s'en étouffer. Et chacun sait que le ressentiment de ces dissidents envers le vocabulaire et l'orientation marxistes faisait partie d'un ressentiment plus généralisé. Il faut se rendre à l'évidence: de tous les abus de pouvoir syndicaux, l'emprise marxiste chez les dirigeants de la CSN a été le plus dévastateur de tous, et le pire générateur de syndicats indépendants.

Il n'y a rien là qui soit surprenant. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder notre propre expérience chez les Métallos. Presque partout où des militants marxistes ont exercé du pouvoir dans des syndicats locaux, ils en ont abusé; ceci est prévisible, puisqu'un des buts avoués du marxisme c'est de détourner à leurs fins l'usage du pouvoir syndical. Et presque partout où cela s'est produit, on a pu observer le ressentiment et l'agressivité des travailleurs qui s'exprimaient soit dans l'action soit dans l'écoeurement. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que si le Syndicat des Métallos lui-même adoptait des positions marxistes, c'est par milliers que les travailleurs le déserteraient. C'est ce qui s'est passé à la CSN. Comme tous les travailleurs du monde, et comme en particulier les travailleurs polonais, les travailleurs québécois ont appris à distinguer la démocratie de la dictature.

C'est sur de nombreux plans que les marxistes ont conduit les dirigeants de la CSN dans des culs-de-sacs. Sur le plan de leurs négociations dans le secteur public, l'usage d'un vocabulaire de haine et de division, envers l'État lui-même qui est leur employeur et envers leurs propres partenaires syndicaux, les a entraînés dans des chicanes profondes et dans un isolement remarquable. La dernière en date de ces chicanes est celle qui oppose Norbert Rodrigue, de la CSN, à Claude Brunet, quadraplégique et président d'un comité des

malades. On ne peut pas dire qu'elle fait honneur au syndicalisme. On ne peut pas ignorer qu'elle alimente les campagnes patronales contre le syndicalisme tout entier. Il est grand temps de le dire, parce que les membres de la CSN ne seront pas les seuls à y perdre; tous les syndiqués y perdront, incluant les syndiqués des secteurs privés.

Sur le plan des débats publics, l'exposé de positions marxistes fait volontiers les manchettes, reçoit beaucoup de publicité, et indispose rapidement l'ensemble des travailleurs et de la population. D'abord, les auteurs de ces exposés recherchent ces manchettes et cette publicité. Ensuite un vocabulaire fracassant fait bien la manchette, dont l'importance rejaillit sur le nom du journaliste qui signe l'article. Enfin plusieurs journalistes, et plusieurs dirigeants de leurs syndicats affiliés à la CSN, favorisent avec passion et partisanerie ces positions marxistes véhiculées par la CSN. On l'a bien observé lors des débats publics sur les projets de loi 45 et 17.

Sur le plan mondial lui-même, la CSN s'est consacrée futillement au sauvetage de la plus petite des fédérations mondiales de travailleurs, la Confédération Mondiale du Travail dont Marcel Pepin est le président. Son principal affilié, la CFDT française, s'en est retiré il y a deux ans. Ce ne sont pas les journalistes québécois, membres de la CSN, qui nous l'ont appris: à ce sujet ils n'ont pas été bavards. Le secrétaire-général Edmond Maire, de la CFDT française, disait ceci de la CMT en 1978 et 1979: il déplorait "... les fantomatiques fédérations professionnelles de la CMT..."; il déplorait que "... la CMT est bien trop faible pour jouer quelque rôle que ce soit au plan mondial;" il déplorait la "double incapacité de la CMT: incapacité à être une force réelle — et sans force, il n'y a pas d'action syndicale — et incapacité à sortir du ghetto démocrate-chrétien, qu'il se cache ou non derrière un langage radicalisé."

C'est ainsi qu'à son dernier congrès, la CSN avait invité de France un délégué de la CGT, la centrale française d'obédience communiste.

## **Conclusion**

Il importe de prendre conscience des dangers et des causes de l'essor massif et récent des syndicats indépendants au Québec. Il n'y a aucune raison de s'en réjouir. La solidarité — inévitable — des travailleurs entre eux, que ce soit dans le succès ou que ce soit dans l'échec, fait que les 200,000 travailleurs québécois faisant partie de

syndicats indépendants, affaiblissent encore plus un syndicalisme québécois déjà cruellement divisé et accaparé par ses divisions internes.

Dans cette conjoncture, il faut plus que jamais se préoccuper du présent et de l'avenir.

# Rester proche de ses membres

## La première tâche

La première tâche d'un syndicat, c'est de rester près de ses membres.

Donc, la première tâche d'un militant syndical, dans une organisation syndicale, c'est de rester proche des travailleurs qui lui ont confié son poste. La première tâche d'un délégué de département, c'est de se servir de sa bouche pour parler à ses membres, de se servir de ses oreilles pour les écouter, et de se servir de son coeur et de sa tête pour les aider. Pour ce faire, il est approprié bien sûr qu'il se serve aussi de sa convention collective. Mais celle-ci ne reste qu'un outil extérieur à une tâche de présence humaine et chaleureuse.

Cette même tâche incombe aussi au dirigeant élu du syndicat local. Dans un petit syndicat local, le dirigeant élu jouit d'un contact direct et continu avec ses membres: mais aussi il vit avec les barrages internes qui cloisonnent un petit groupe humain: les inimitiés y grandissent souvent en même temps que l'intimité. Dans un plus gros syndicat local, le dirigeant élu doit aussi diriger une équipe. On peut aller jusqu'à dire que l'équipe des militants d'un syndicat local, c'est pour le dirigeant élu comme un département dont il serait le délégué.

Rester proche de ses membres, pour un dirigeant élu, c'est réussir à ce que l'administration, la délégation du pouvoir, et les multiples aspects techniques des relations avec l'employeur, deviennent des outils de contact et de service auprès des membres, plutôt que de constituer un écran ou de distraire des tâches de solidarité et de cohésion interne.

Cette même tâche incombe aussi au représentant qui est assigné au service du syndicat local. On peut aller jusqu'à dire que les équipes de direction de ses syndicats locaux, c'est pour lui comme un département dont il serait le délégué. Rester proche de ses membres, pour un représentant du syndicat, c'est réussir à ce que l'aspect humain et le travail d'équipe conservent la priorité sur les nombreux aspects techniques de son travail. Dans la plupart des domaines, le représentant représente et incarne les ressources de l'organisation syndicale toute entière. Trait-d'union vivant, il constitue une grosse partie de ce qu'on veut dire par organisation syndicale. Son rôle de conseiller technique auprès du syndicat local est secondaire par rapport à son rôle de conseiller humain et de conseiller syndical.

Cette même tâche incombe au directeur élu par les membres au suffrage universel dans le Syndicat des Métallos. Rester proche de ses membres, pour un directeur élu chez les Métallos, c'est réussir à ce que l'organisation toute entière reflète, exprime et serve les besoins des travailleurs qui l'ont élu ou l'éliront. C'est donc de veiller et d'aider à ce que les ressources très diverses d'une organisation, incluant tous ses services dits techniques, passent la rampe.

Rester proche de ses membres, pour un syndicat, c'est réussir là où les syndicats indépendants ont démissionné parce qu'ils ont choisi de s'isoler et d'isoler leurs membres. Car les syndicats indépendants ont démissionné, en réalité, devant l'ampleur réelle des problèmes dans leur entreprise ou dans la société. Et cette démission n'est compensée par aucun gain, notamment sur le plan de la démocratie. Il n'y a pas un seul syndicat indépendant où la démocratie interne soit plus vivante que dans un syndicat local des Métallos; au contraire, j'en connais plusieurs où elle est minable, où le syndicat ressemble plus à un fief privé qu'à un syndicat démocratique.

On a souvent dit que l'attention accordée à l'éducation syndicale est un bon thermomètre du degré de démocratie. Je suis fier de dire qu'elle n'est nulle part supérieure à ce qui se fait chez les Métallos. Et je constate que l'éducation, avec toutes les autres ressources que permet une organisation, est une grande perdante chez les syndicats indépendants.

Et pourtant, en éducation comme dans d'autres domaines, nous n'avons que gratté la surface. Le développement personnel et collectif des travailleurs chez les Métallos a été bien servi, je crois. Mais ce ne sont là que des débuts modestes. Il reste encore à faire beaucoup plus et beaucoup mieux. Et je suis confiant que les progrès des Métallos s'accroîtront grandement dans ce domaine et dans d'autres.

## L'accès au syndicalisme

Une autre tâche d'un syndicat, c'est de rester proche non seulement des problèmes de ses membres mais surtout de leur solution. Cela vaut à tous les niveaux. Cela vaut aussi au niveau des problèmes de la société.

Je ne suis pas un de ceux qui prétendent que le gouvernement détiendrait la clé des premiers problèmes humains, ni que les législations soient la meilleure solution aux premiers problèmes sociaux. Je prétends plutôt le contraire. Et je crois important que la gauche québécoise n'attache pas son char ni à l'État ni aux législations.

Dans cette optique, je souhaite que la priorité législative des Métallos et de la FTQ toute entière, continue d'être la revendication de l'accès pratique et libre au syndicalisme de masse par l'accréditation multipatronale. Ça fait une quinzaine d'années que cette revendication est en marche. Il est miraculeux que l'unanimité continue de se faire dans le syndicalisme québécois autour de cette revendication, et tous peuvent s'en partager de façon solidaire le crédit: FTQ, CSN, CSD et CEQ. Il est important et réconfortant que le Parti Québécois l'ait inscrite dans ses objectifs. Il est normal que dans une société complexe et sophistiquée une telle revendication exige du temps avant d'aboutir. Il me semble que quinze ans plus tard, le temps devrait être arrivé. Je déplore vivement qu'en quatre ans de pouvoir le Parti Québécois n'ait pas réalisé cet objectif. Deux ministres du Travail se sont succédé sans sembler s'attacher à cet objectif, quelles qu'aient été leurs excellentes réalisations par ailleurs. Le Parti Québécois tout entier ne m'a pas paru accorder une haute priorité à la syndicalisation des travailleurs dans les secteurs privés. C'est peut-être parce que fort peu d'entre nous, disons-le franchement, militons dans notre comté respectif. De toute façon, le résultat net est mince et décevant. J'enrage de constater que nous n'avons pas pu surmonter les objections et l'opposition farouches d'un patronat qui lutte avec acharnement contre un accès réaliste au syndicalisme libre.

Il s'agit en effet d'un choix de société. Il s'agit de choisir: entre une société où trop de travailleurs sont dépendants et, pour progresser,

doivent s'accrocher exclusivement à un patron ou à l'État; et entre une société où assez de travailleurs ont dans leurs mains les outils pour se bûcher une place au soleil. Il s'agit de choisir et de bâtir une société où le syndicalisme ne serait plus accessible au quart seulement des travailleurs des secteurs privés. Il s'agit de bâtir une société où les travailleurs et les travailleuses des secteurs privés auraient un accès au syndicalisme qui ne serait plus, selon les secteurs, quatre, dix, ou vingt fois inférieur à celui des travailleurs et des travailleuses du secteur public. Je prétends que nulle part ailleurs dans le monde industrialisé, l'accès au syndicalisme n'est autant inégal qu'au Québec, pour le travailleur du privé par rapport à l'employé du public. Je prétends qu'il faut mettre fin à cette inégalité.

Je prétends aussi qu'il y va de l'avenir du Québec. L'avenir économique: sans un syndicalisme de masse et accessible à tous dans les secteurs privés, les défis économiques ne pourront pas être relevés; les exemples fort divers de l'Autriche, de l'Allemagne de l'Ouest, de la Norvège, du Danemark, de la Belgique, de la Finlande, de la Suède ou du Japon indiquent pourtant que ça peut se faire. L'avenir social: ce n'est pas vrai que les travailleurs du privé se contenteront d'être les payeurs appauvris et non-syndiqués des syndiqués du secteur public. L'avenir politique: celui ou celle qui sont privés de leur liberté de se joindre à un syndicat, seront moins libres d'affirmer leur liberté politique, quel que soit le contenu de cette affirmation, sur l'avenir du Québec.

## **Le discours inaugural**

Par ailleurs, je me réjouis que dans le discours inaugural on ait donné suite à une revendication des Métallos et de la FTQ toute entière, de procéder à une révision de la Loi des Accidents du Travail, c'est-à-dire plus précisément de l'indemnisation des accidents du travail. Nous avons insisté, nous les Métallos et nous la FTQ, qu'une fois établie et adoptée la nouvelle priorité accordée à la prévention des accidents et à la promotion de la santé au travail, il importait de réviser l'indemnisation des accidents et des maladies professionnelles. La loi 52 sur l'indemnisation de l'amiantose dans les mines, adoptée sous le gouvernement Bourassa, avait augmenté l'importance et l'urgence d'une telle révision, tant par ses nouveaux avantages que par le caractère hâtif et limité de son application aux victimes de l'amiantose et des autres maladies pulmonaires.

Les Métallos et la FTQ toute entière se sont impliqués les premiers et depuis longtemps dans ce domaine vital de l'indemnisation des accidentés ou des invalides. Notre souci d'accorder une priorité nouvelle et accrue à la prévention, de 1977 à 1980, et culminant

avec l'adoption de la nouvelle Loi 17, n'a diminué d'aucune façon notre préoccupation envers le domaine de l'indemnisation. Il faut se réjouir sans réserve qu'elle ait été incluse dans le discours inaugural du Premier Ministre.

Vous avez partagé aussi avec moi, sans doute, la joie et l'espoir qu'ont fait naître l'engagement du Premier Ministre de présenter un projet de loi établissant un Fonds Minier durant la présente session, de l'accoupler à un régime amélioré de sécurité d'emploi en vertu d'une autre loi sur les licenciements collectifs, et de favoriser la transférabilité des régimes privés de pensions.

Voilà des revendications qui chez les travailleurs miniers, chez les Métallos et à la FTQ remontent à 1966. Elles ont été refusées par plusieurs gouvernements successifs. Elles ont été retenues parmi les objectifs du Parti Québécois. Elles ont été endossées par le Ministre des Richesse Naturelles, Yves Bérubé, en 1980. Elles nous sont annoncées aujourd'hui comme faisant l'objet d'un projet de loi en 1981. Je suis fier de m'en réjouir avec vous et de fonder de grands espoirs sur le contenu du projet de loi.

Je veux aussi mettre le patronat et le gouvernement en garde contre toute tentative d'affaiblir les articles anti-scabs de la toute-nouvelle loi 45 amendant le Code du Travail. Je considère qu'un patronat viscéralement anti-québécois, a enclenché une vaste offensive contre les articles anti-scabs. Ce patronat, enhardi par la victoire de Reagan aux États-Unis, continuera et, je crois, enflera à cors et à cris sa campagne contre cette législation unique en Amérique du Nord, les articles anti-scabs de la loi 45. Je pense pouvoir dire que cette fois le patronat sera seul: la CSN, je crois, aura honte en 1981 de rééditer son exploit marxiste de 1977, où elle s'objectait avec le patronat à l'adoption des articles anti-scabs de la loi 45. Néanmoins, on peut s'attendre à ce que le patronat soit virulent en 1981 dans une lutte à la fois anti-syndicale, anti-québécoise et pré-électorale.

Je crains que le gouvernement n'ait accusé le coup. Dans son discours inaugural le Premier Ministre a déclaré qu'il demandait à ses ministres "de proposer au besoin les ajustements qui s'imposent" à certaines réformes récentes, parmi lesquelles "notre loi anti-scabs qui n'a son pendant nulle part en Amérique." Je douterais fort que ces ajustements feraient suite à nos critiques syndicales sur les limites pourtant très réelles et très frustrantes des articles anti-scabs.

Il faut dire au gouvernement que malgré leurs limites, ces nouveaux articles anti-scabs commencent à peine à produire leurs effets; que malgré leurs limites ces articles anti-scabs ont mis fin à des décennies de violence sur nos lignes de piquetage; que malgré leurs faiblesses ces articles anti-scabs ont empêché le remplacement permanent de grévistes par des scabs; que malgré la campagne patronale contre cette nouvelle loi québécoise unique sur le continent, il est beaucoup trop tôt pour faire l'évaluation judicieuse de nouveautés aussi radicales dont le patronat n'a pas encore accepté les principes de base.

## Certains domaines nouveaux

Le syndicalisme doit aussi rester proche de ses membres et de ses expériences concrètes quand il s'occupe de certains domaines nouveaux qu'on propose à l'action syndicale.

Par domaines nouveaux, je veux dire ces idées générales dont certaines sont des projets qu'on propose comme objectifs au syndicalisme, et dont certaines autres sont des obstacles ou des entraves qu'on veut imposer au syndicalisme; et ces idées générales, souvent ambiguës, dont on hésite à décider s'ils constituent un objectif ou une menace.

Je pense entre autres à des mots comme l'autogestion, la participation syndicale à la gestion, à la présence syndicale sur les comités d'administration, la qualité de la vie au travail, l'enrichissement des tâches, la rotation des tâches, le pluralisme syndical, le syndicalisme individuel, le tripartisme érigé en système, des négociations nationales, le contrôle étatique des prix et salaires, un Conseil Économique et Social, et bien d'autres encore.

Nous devons rester très près de nos expériences concrètes et des préoccupations des travailleurs. Les objectifs les plus nobles et les plus généreux sont souvent déformés par des formulations abstraites ou globalisantes. Je suis plus intéressé, en revanche, par certaines expériences concrètes tentées pour éviter la fermeture d'une usine ou d'une mine: Tricofil, Tembec, Campbell-Chibougamau, les tapis Elite, Métalbec, Lynn-McLeod en sont des exemples. La réorganisation de certaines chaînes de montage dans l'automobile sont d'autres exemples.

Les formulations abstraites ou globalisantes comportent souvent le danger d'être formulées par des chercheurs à partir d'une vision

abstraite et souvent déformante de la société. Elles reçoivent une publicité exagérée, parce qu'elles utilisent des mots-chocs abstraits qui font bien la manchette, ou parce qu'elles sont des gadgets nouveaux dont le journalisme est friand. Par exemple, on parle d'enrichissement du travail et, en fait, on aboutit à vouloir fusionner des métiers de maintenance et supprimer des emplois déjà rares dans une période de chômage. Par exemple encore, on parle d'équipes autonomes de production et on aboutit à paralyser les effets d'une clause d'ancienneté. Trop souvent ces gadgets nouveaux qu'on nous propose sont issus du pessimisme marxiste sur l'aliénation du travailleur ou d'un pessimisme économiste sur l'avenir de la société industrielle. Le syndicalisme doit plutôt s'occuper des changements présents et futurs occasionnés par les multi-nationales, par les micro-processeurs, par le prix de l'énergie, ou par les échanges commerciaux à l'échelle du monde. Notre action doit commencer sur le plan local et doit se prolonger jusque sur le plan mondial par notre fédération mondiale, la FIOM. (Fédération Internationale des Organisations de travailleurs de la Métallurgie).

Dans certains cas, je partage l'hostilité ouverte du mouvement syndical envers des efforts pour nous étouffer. Je pense, entre autres, au tripartisme, au contrôle étatique des salaires, à un fantômatique Conseil économique et social. Je pense au pluralisme syndical sur le même lieu de travail, décédé Dieu merci depuis quelques années sur notre continent, et que certaines personnes à la CSN ou au ministère du travail tentent parfois de ressusciter avec nostalgie. Je pense aussi au Conseil du Patronat qui réclame une étude et une refonte globale du Code du Travail et des relations de travail: en fait, cette demande est une façon déguisée de s'objecter aux réformes adoptées ou envisagées par le gouvernement du Parti Québécois, à la demande du mouvement syndical et en particulier de nous, la FTQ.

## Trois propositions de la CSN

Parmi les propositions dangereuses auxquelles le syndicalisme québécois doit s'objecter, je crois qu'il faut mentionner de façon particulière les trois propositions que l'exécutif de la CSN a présentées lors de son congrès de mai 1980. Elles n'ont pas pu être étudiées parce que leur congrès était accaparé par la grève des permanents de la CSN. Le congrès de la CSN se poursuit les 29 et 30 novembre 1980 et celui-ci doit étudier ces trois propositions. Brièvement, elles se résument à ceci:

- a) un comité de coordination de toutes les négociations, visant à élargir le cadre des négociations en s'inspirant de l'exemple des négociations dans le secteur public;

- b) permettre l'adhésion individuelle d'un travailleur à la CSN, qu'il y ait ou non un syndicat accrédité dans son usine, et que le syndicat accrédité soit affilié ou non à la CSN; cette formule existait à la CSN avant les années 40; elle était morte lorsque les syndicats ont pu être accrédités;
- c) entreprendre avec les autres centrales (tout en excluant la CSD) des négociations nationales pour l'établissement de conditions universelles, applicables à tous, y compris les non-syndiqués.

Je vous sou mets que ces propositions de l'exécutif de la CSN, s'il fallait qu'elles soient endossées par le congrès de la CSN, par les autres centrales dont la nôtre la FTQ, ou par le gouvernement en ce qui a trait aux négociations nationales, constitueraient un danger pour l'ensemble du syndicalisme québécois.

Ces propositions constituent, à mon sens, une démission devant le phénomène des syndicats indépendants qui ont quitté la CSN, un retour en arrière vers une adhésion individuelle relevant plus de l'infiltration clandestine que du syndicalisme, et une tentative suicidaire d'aider les non-syndiqués par le tripartisme plutôt que par l'accès à la syndicalisation.

Un premier danger qui émane de ces propositions, c'est qu'elles visent directement à miner la solidarité des travailleurs dans la même usine et qui s'exprime actuellement par l'accréditation. On vise explicitement à retourner à l'adhésion individuelle qui précédait le régime actuel d'accréditation. Et pour se défendre contre l'accusation prévue que le syndicalisme individuel est une contradiction en soi, on argumente explicitement que ces adhésions individuelles pourraient être le point de départ d'un maraudage. En plus d'instituer un régime de maraudage permanent qui empoisonnerait encore plus le climat dans tous les syndicats québécois, l'adhésion individuelle est finalement incompatible avec le régime actuel d'accréditation, et sa disparition dans les années 40 le prouve. Je regrette de devoir le dire, mais ce n'est pas parce que la CSN a perdu 110,000 membres depuis 1970, en partie par sa propre faute, qu'on va laisser péter au fret le régime actuel d'accréditation et de solidarité au niveau de chaque usine.

Un second danger qui émane de ces propositions, c'est qu'elles propagent l'illusion que les travailleurs déjà syndiqués peuvent aisément combler le gouffre d'isolement et de faiblesse dans lequel les travailleurs non-syndiqués sont enfoncés. Face à ce gouffre, la FTQ

avec l'appui des autres centrales a mis l'accent sur l'urgence de permettre l'accès pratique et réaliste à la syndicalisation par des accréditations multi-patronales. Nous prétendons à la FTQ que c'est une illusion et donc une imposture de vouloir négocier au nom "de tous les travailleurs et non seulement des membres que nous représentons". Mieux vaut se battre pour leur obtenir l'accès à la syndicalisation. Nous prétendons que c'est une illusion et donc une imposture de prétendre qu'on négocie parce qu'on est assis à trois autour de la même table avec l'État et le patronat: c'est de la discussion, c'est pas de la négociation. Nous prétendons que c'est une illusion de prétendre que des ententes entre trois parties ne seraient pas du tripartisme. L'absence d'accès à la syndicalisation ne se remplace pas par des illusions.

Un troisième danger qui émane de ces propositions, c'est qu'elles proposent aux secteurs privés de s'inspirer de l'exemple du secteur public dans la coordination de leurs négociations. Plusieurs d'entre nous ont une expérience concrète de la coordination des négociations dans chacune de nos industries. Plusieurs d'entre nous avons vécu ses forces, comme nous avons vécu aussi ses limites. Or, un ingrédient essentiel d'une coordination fructueuse, c'est une communauté directe d'intérêts chez les travailleurs et une certaine cohésion d'intérêts chez les employeurs; cette communauté et cette cohésion exigent que les frontières du champ d'application de la coordination soient tracées de façon réaliste. Parfois ces frontières délimitent un champ d'application assez vaste: la sidérurgie à l'échelle des États-Unis, l'industrie de l'automobile à l'échelle du continent, l'industrie du papier à l'échelle du Canada, l'industrie de la construction à l'échelle du Québec, l'industrie de l'aluminium à l'échelle des États-Unis, l'industrie du contenant métallique à l'échelle du continent. Parfois ces frontières délimitent un champ d'application assez restreint: les mines de fer sur la Côte-Nord, les usines de Stelco à l'échelle du Canada, les usines de Sidbec à l'échelle du Québec et de l'Ontario. Si les frontières ainsi tracées ne correspondent pas aux besoins concrets et à une volonté commune, les tensions deviennent vite insupportables et produisent la désunion, la chicane et les échecs.

Je suis étonné que l'exécutif de la CSN propose que la coordination dans les secteurs privés s'inspire de l'exemple des négociations dans le secteur public. Je dirai que la modestie ne les étouffe pas. J'aurais cru qu'après les déboires, les déchirements et les controverses sur la négociation dans le secteur public — qui ne semblent que commencer — on en aurait conclu que le fruit n'est pas encore mûr pour l'exportation. Je ne crois pas que les travailleurs des secteurs privés s'inspirent de l'exemple du secteur public pour examiner et résoudre leurs problèmes; ils s'inspireraient plutôt de leur propre expérience et de leurs propres besoins. En réalité, cette proposition de l'exécutif de la CSN m'apparaît refléter surtout l'inexpérience et la faiblesse de la CSN dans la plupart des secteurs privés.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour renouveler à l'endroit de l'exécutif et des travailleurs québécois, membres de la CSN, l'appel que leur lance en vain la FTQ depuis une dizaine d'années. Cet appel ne vise même pas l'unité organique du syndicalisme québécois, qui reste malheureusement encore une chimère dans le climat des déchirements récents et actuels. Cet appel vise plus modestement à assainir le climat actuel en civilisant l'exercice de la liberté syndicale de façon à éliminer le maraudage systématique que pratique la CSN. Cet appel vise à restaurer un climat de respect mutuel envers nos structures et nos orientations respectives. Cet appel vise à reconquérir le respect de l'ensemble des travailleurs. La première façon d'obtenir le respect des autres, c'est de commencer par nous le donner entre nous.

## **Conclusion**

Quant à nous, chez les Métallos, je crois donc que le syndicalisme doit plutôt accentuer son enracinement dans des luttes concrètes et dans les besoins vécus et exprimés par les travailleurs. Les occasions ne manquent pas: sécurité d'emploi, santé-sécurité, droits syndicaux au travail, la dignité au travail, la protection de la vieillesse, la hausse du coût de la vie, l'impact des nouvelles technologies, les compagnies multi-nationales, les importations et les exportations, les investissements et le développement économique, les conditions de la productivité, et j'en passe.

C'est en étant proche des travailleurs que les Métallos se sont formés. C'est en restant proche des travailleurs que le Syndicat des Métallos a grandi et que ses membres ont avancé jusqu'aujourd'hui. C'est dans la démocratie et dans l'action qu'un Métallo réussit à écrire lui-même l'histoire de sa vie, plutôt que de se définir comme une victime impuissante. C'est en restant proche de ses membres que les Métallos écriront l'avenir et l'histoire des travailleurs, et écriront l'avenir et l'histoire du Québec.